

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

Original : anglais

COMITE DE CONCERTATION PERMANENT REUNION ORDINAIRE DU 22 JANVIER

Le Directeur général a assisté à la première partie de la réunion, principalement consacrée à la discussion du bilan des réunions du Comité des finances et du Conseil tenues en décembre 1996.

Le Directeur général, le Président du CCP et le Président de l'Association du personnel ont présenté aux membres du Comité leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Comité a pris note de la nomination par la Direction du nouveau membre P. Ciriani en remplacement de M. Bouthéon.

1. Déclaration du Directeur général

Le Directeur général, se référant à la lettre qu'il a adressée le 16 janvier aux titulaires, aux boursiers et aux attachés payés, rappelle brièvement le contexte des décisions prises par le Comité des finances et le Conseil en décembre dernier, et en particulier la position de la Direction sur les différentes questions. La Direction est convaincue que le prélèvement de crise équivalant à 2,5% des traitements de base, mensualités et paiements de base des titulaires, boursiers et attachés payés respectivement, compensé par un congé spécial, est le moyen le moins préjudiciable d'appliquer la décision du Conseil de réduire le budget du personnel en 1997. Cette mesure exceptionnelle et temporaire sera sans effet sur le barème des traitements de base, mensualités et paiements de base, comme sur les allocations, indemnités ou prestations.

La Direction examine actuellement tous les aspects du budget de l'Organisation à la suite des décisions prises par le Conseil en décembre. Il a déjà été décidé de réduire l'exploitation des accélérateurs, et le budget du matériel sera minutieusement examiné en tenant compte de la récente enquête menée par l'Association du personnel et les "Neuf". Concernant les conditions d'emploi, que la Direction a défendues et qu'elle continue à défendre en dépit des pressions extérieures, la préparation de la mise en place des deux programmes volontaires, programme de congé spécial épargné et programme de retraite progressive, qui devraient aider à assurer le recrutement soutenu de personnel jeune dans les années à venir, progresse. La structure du barème des traitements et le système d'avancement font l'objet d'une étude interne, sur laquelle un rapport d'avancement sera présenté au TREF en mai et au Comité des finances et au Conseil en juin. Le Directeur général a indiqué certains principes fondamentaux pour cette étude, comme l'importance pour l'Organisation de recruter du personnel de qualité originaire de tous les Etats membres tout en utilisant de manière optimale le budget du personnel dont elle dispose.

2. Déclaration du Président de l'Association du personnel

Le Président de l'Association du personnel expose dans les détails la position de cette dernière et les mesures qu'elle se propose de prendre et qui seront discutées lors de réunions d'information dans les divisions ce mois-ci.

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

En substance, il a déclaré que l'Association du personnel :

- est fermement opposée au prélèvement de crise et encourage le personnel à présenter des recours contre ce prélèvement;
- demande au personnel de ne pas se porter candidat pour l'élément volontaire du programme de congé spécial épargné, qui ne sera pas utilisé entièrement par la Direction pour des recrutements supplémentaires de personnel jeune;
- poursuivra les discussions avec la Direction sur la mise en place du programme de retraite progressive proposé par l'Association du personnel;
- participe à l'étude de la structure du barème des traitements et des carrières à condition de discuter d'abord des objectifs de cette étude au CCP et de revoir en même temps la politique actuelle des contrats d'emploi du personnel;
- considère comme prioritaire d'aboutir à une conclusion sur un certain nombre de questions en suspens concernant la Caisse de pensions (garantie des pensions et reconnaissance de la dette de l'Organisation exposée dans le rapport actuariel présenté en décembre 1995);
- se propose de tenir chaque mois jusqu'en juin des réunions avec le personnel.

3. Réduction du traitement effectivement perçu en échange d'un congé à prendre ultérieurement – Procédure d'application de l'élément obligatoire pour 1997 et du programme volontaire de congé spécial épargné

La Direction a pris note de la position de l'Association du personnel résumée ci-dessus, à savoir qu'elle ne souhaite pas discuter de la procédure d'application.

4. Programme de retraite progressive

Après discussion de certains aspects fondamentaux, il a été convenu de préparer rapidement un projet de procédure d'application qui sera examiné par le Sous-groupe chargé de cette question et soumis à la prochaine réunion du CCP.

5. Etude de la structure des traitements et des carrières

Il a été convenu que la Direction préparerait une description, dans leurs grandes lignes, de la portée, des principes et du mécanisme entrant en jeu, en tenant compte de cette première discussion au CCP.

6. Divers

• **Protection sociale - Réintégration** : Le Comité prend note d'un rapport de situation sur des informations actualisées fournies par le Sous-groupe sur ce sujet.

• **Remboursement des frais scolaires** : Le Comité a noté que la décision prise par le Conseil en décembre 1996 de geler les allocations et indemnités soumises à révision en fin d'année s'applique aussi aux chiffres cités dans la Circulaire administrative n° 12 concernant le logement et les repas.

La prochaine réunion ordinaire du CCP se tiendra le 12 février 1997.